



AIDES DU FONDS SOCIAL

Si vous rencontrez des difficultés financières pour régler des frais liés à la scolarité (repas, internat, fournitures,...) ou autres (transport, sorties,...), vous pouvez solliciter des aides, auprès du Fonds Social, qui seront attribuées après étude du dossier.

Pour cela, vous devez rencontrer **l'assistante sociale** en prenant rendez-vous auprès de l'infirmerie du lycée.

BOURSES NATIONALES DU SECOND DEGRE

A) Pour les nouveaux boursiers : il n'y a rien à faire.

B) Pour les élèves déjà boursiers et non scolarisés au Lycée Jean Dupuy :

L'imprimé de «Transfert de Bourses» doit être demandé au secrétariat de l'établissement où ils étaient précédemment scolarisés et remis à ce même secrétariat.

Sans le dépôt de ce document, les familles risquent d'importants retards dans le paiement des Bourses Nationales (date d'échéance : fin de trimestre).

Sur le site education.gouv.fr, vous trouverez un simulateur de calcul de bourse qui permettra à chaque foyer de connaître les aides possibles pour la rentrée prochaine.

TRANSPORTS SCOLAIRES

Les élèves, habitant dans le département des **Hautes-Pyrénées**, qui devront emprunter un transport scolaire pour se rendre de leur domicile au Lycée durant l'année scolaire peuvent remplir un dossier à télécharger sur le site www.transports-maligne.fr (choisir « maligne scolaire » puis « imprimés d'inscription » en bas de la page).

Pour les **autres départements**, vous devez vous adresser au Conseil Général du département pour remplir un dossier.